



ENTENTE SUR LES PRÉLÈVEMENTS MENSUELS PRÉAUTORISÉS CONDITIONS GÉNÉRALES

J'autorise l'Association du Barreau canadien à porter, chaque mois, au débit de mon compte bancaire, le montant fixé conformément aux conditions convenues entre moi et l'ABC jusqu'à ce qu'un avis écrit à l'effet contraire ne lui soit donné.

J'aviserai l'ABC par écrit de toute modification relative au compte bancaire, ou de l'annulation de la présente autorisation, avant la date prévue pour le prochain prélèvement mensuel préautorisé.

Je garantis que toutes les personnes dont la signature est requise pour le compte en question ont signé la présente entente.

Des frais administratifs de 12 \$ (douze dollars) par année seront ajoutés à ma cotisation de membre.

L'Association du Barreau canadien se réserve le droit de mettre fin à cette méthode de paiement par prélèvements préautorisés dès que l'échéance d'un paiement mensuel n'aura pas été respectée.

Les étudiantes et étudiants en droit, les stagiaires en droit et les universitaires ne peuvent pas bénéficier de la méthode de paiement par prélèvements mensuels préautorisés.

AUTORISATION RELATIVE AUX PRÉLÈVEMENTS MENSUELS PRÉAUTORISÉS

Nom : _____

Numéro de membre. : _____ Montant : \$ _____

(Envoyer le formulaire accompagné d'un chèque annulé)

J'autorise l'Association du Barreau canadien à prélever chaque mois le montant mensuel de ma cotisation de membre selon la méthode décrite par la présente, à compter de la date de renouvellement de mes frais de cotisation. Ma cotisation de membre comprend des frais administratifs de 12 \$ par année.

Chaque année, l'Association du Barreau canadien m'informerá par écrit du montant de ma cotisation de membre, et ce, 30 jours avant la date prévue du renouvellement de mon adhésion.

Je reconnais avoir lu et compris toutes les dispositions contenues dans la présente entente de prélèvements mensuels préautorisés et en avoir reçu un exemplaire en bonne et due forme.

Signature _____ Date _____

* Les montants mensuels seront prélevés sur le compte bancaire le 15 de chaque mois.